

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 23 FEVRIER 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, présente le rapport ci-après:

"En séance du 24 février 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 104 de M. D. Gander et de 8 cosignataires lui demandant l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie.

Réponse du Conseil communal

Pour rappel, la société Implenia Suisse SA est propriétaire des deux parcelles concernées.

En partenariat avec la société Parvico SA, le propriétaire a développé un projet de plan d'aménagement de détail (ci-après: PAD) qui est actuellement en cours d'approbation auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Il s'agit du PAD 'Parc de la Fonderie'.

La prochaine étape étant la mise à l'enquête du projet de construction, le propriétaire, suite à plusieurs interventions des Services communaux, a récemment fait évacuer les lieux, faisant ainsi place nette pour la future mise en chantier du site. J'ai vu des photos, il n'y a effectivement plus rien sur ces parcelles."